



Institut d'Enseignement Spécialisé
« Les Colibris Primaire » Kain A.S.B.L.
Rue du Crampon, 43 - 7500 TOURNAI
Tél. : 069/21.10.19
Email : colibris.tournai@sec.cfwb.be
Site : www.petitscolibris.be

Tournai, le 20 août 2026

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Je suis heureuse de prendre contact avec vous après des vacances qui auront été, je l'espère, bénéfiques pour tous.

Vous trouverez ci-dessous quelques points pratiques habituels :

1° Le service de transport scolaire est gratuit.



- Si votre enfant est déjà inscrit sur un circuit de bus, sa prise en charge est reconduite automatiquement dès la rentrée. Les premiers jours, comme chaque année, soyez patients car des imprévus peuvent surgir et des retards se produire.
- Si votre enfant n'est pas inscrit mais que vous souhaitez bénéficier du bus scolaire, vous devez en faire la demande à l'école qui introduira la demande auprès du ministère des transports (si conditions d'octroi remplies : attestation d'orientation du PMS et composition de ménage reçues). Dès réception de l'accord, l'école prendra contact directement avec les parents.
- Si votre enfant prend habituellement le bus scolaire et si pour un motif quelconque vous décidez de venir le rechercher à l'école, il faut obligatoirement que ce soit clairement signalé au journal de classe ; dans le cas contraire, l'enfant sera automatiquement mis dans le bus.
- Si vous déléguez une autre personne de votre famille ou de votre entourage pour venir rechercher votre enfant à l'école, il faut que nous soyons au courant de l'identité de cette personne également par l'intermédiaire du journal de classe.

2° Les repas de midi à l'école :



Ils seront servis dès le lundi 7 septembre 2026. Pour cette année scolaire, les repas chauds sont servis au prix de 4,00 €. Les élèves qui le souhaitent peuvent emporter leur pique-nique.

Les menus seront affichés à la porte du réfectoire ainsi que sur le site internet de l'école. Vous recevrez le menu chaque mois. Merci d'y entourer les jours où votre enfant mangera. Etant donné qu'il lui sera demandé de terminer son assiette, il est judicieux de l'inscrire les jours où le repas lui convient.

3° Les effets personnels :

Merci de mentionner le nom de votre enfant sur tous ses effets personnels (vêtements, cartable, trousse, boîte à tartines, matériel, etc...). Chaque année, il se perd des quantités d'objets sans que l'on sache à qui cela appartient.

4° Le Journal de Classe :



Votre enfant recevra un Journal de Classe. Regardez-le tous les jours et signez-le à la demande du titulaire. Toutes les informations utiles y seront notées ou courriers glissés. De même, vous pourrez y noter des messages à l'intention du titulaire.

5° Le cours d'Education Physique :



Pour le cours d'Education Physique, une tenue à cet effet est obligatoire. Prévoyez un short/pantalon de sport ainsi qu'un t-shirt et une paire de chaussures de sport. Il n'est pas permis aux enfants d'entrer dans la salle de gymnastique avec des chaussures souillées. Le sac de gymnastique restera en classe et sera repris par votre enfant régulièrement pour laver les vêtements. Le nom de votre enfant doit être noté sur ses affaires.

6° L'obligation scolaire :



Sur base de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23/11/1998 relatif à la fréquentation scolaire, toutes les absences doivent être justifiées par un certificat médical (si plus de 2 jours) ou un mot écrit des parents, et ce dès le premier jour de l'absence. Le non-respect de ce point pourrait entraîner des ennuis au niveau de l'inspection scolaire tant pour vous que pour l'école. En effet, une circulaire ministérielle nous oblige à dénoncer votre enfant à 9 demi-jours d'absences injustifiées auprès du service de contrôle de l'obligation scolaire. N'oubliez pas d'avertir le ou la responsable du car dans le cas d'une absence prolongée.

7° Les réunions de parents auront lieu les :



- Jeudi 15/10/2026 (prise de contact) ;
- Jeudi 17/12/2026 (fin 1^{er} trimestre) ;
- Jeudi 22/04/2027 (fin 2^{ème} trimestre) ;
- Jeudi 01/07/2027 (fin de l'année scolaire).

8° Autres dates à retenir :



- Rentrée scolaire : lundi 24/08/2026 ;
- Congé d'automne (Toussaint) : du lundi 19/10/2026 au dimanche 01/11/2026 ;
- Jour des Morts : lundi 02/11/2026 (congé) ;
- Photos scolaires : mardi 10/11/2026 ;
- Commémoration du 11 novembre 1918 (Armistice) : mercredi 11/11/2026 (congé) ;
- Formation pédagogique (congé pour tous les élèves) : vendredi 20/11/2026 ;
- Marché de Noël : jeudi 17/12/2026 ;
- Vacances d'hiver (Noël) : du lundi 21/12/2026 au dimanche 03/01/2027 ;
- Mardi Gras : mardi 09/02/2027 (cours maintenus - le congé est reporté au vendredi 26/03/2027) ;
- Congé de détente (Carnaval) : du lundi 22/02/2027 au dimanche 07/03/2027 ;
- Vendredi saint : vendredi 26/03/2027 (congé - report du congé du Mardi Gras) ;
- Lundi de Pâques : lundi 29/03/2027 (congé) ;
- Formation pédagogique (congé pour tous les élèves) : vendredi 09/04/2027 ;
- Vacances de printemps (Pâques) : du lundi 26/04/2027 au dimanche 09/05/2027 ;
- Lundi de Pentecôte : lundi 17/05/2027 (congé) ;
- Dernier jour de classe : jeudi 01/07/2027 ;
- Formation pédagogique (congé pour tous les élèves) : vendredi 02/07/2027 ;
- Vacances d'été : du samedi 03/07/2027 au dimanche 29/08/2027 ;
- Rentrée scolaire (année scolaire 2027-2028) : lundi 30/08/2027.

9° Assurance Maladie :

Veuillez nous faire parvenir dès la rentrée scolaire 2 vignettes de mutuelle au nom de l'enfant ou la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) (élèves domiciliés en France) couvrant la période du 24/08/2026 au 02/07/2027.

10° Le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) :

Vous avez signé à l'inscription scolaire pour approbation le Règlement d'Ordre Intérieur de l'école. Il est toujours d'application.

11° Les horaires :



Les cours commencent à 08h50 tous les jours sauf le mercredi (08h30) et se terminent à 15h20 (12h05 le mercredi).

L'école est accessible le matin à partir de 08h00 et le soir jusqu'à 16h00.

Afin de faciliter l'organisation de l'école et la mise au travail des élèves, merci de respecter les horaires mentionnés et d'être à l'heure.

Il est également demandé d'éviter tant que possible les départs intempestifs en cours de journée.

Si, pour un motif exceptionnel, vous deviez venir récupérer ou déposer votre enfant sur le temps de midi, cela pourra se faire uniquement à 12h30 ou après 13h30.

12° Le parking :



Le matin, nous demandons aux parents de ne pas se rassembler devant la grille de la cour et de nous confier directement leurs enfants et de repartir afin de laisser l'accès libre pour les élèves qui descendent des bus scolaires. Sous la responsabilité de l'école, les enfants doivent se trouver sur la cour et ainsi leur permettre de jouer et de se défouler avant une bonne journée de travail.



Pour une question de sécurité, nous vous informons que les voitures sont interdites dans l'enceinte de l'école matin et soir. Nous vous demandons de vous garer le long de la rue du Crampon, de déposer et de rechercher vos enfants à la grille bleue du préau. N'oubliez pas votre disque (zone bleue).



Il est également interdit de fumer ou de vapoter sur le parking, dans l'enceinte de l'école ou aux abords de l'établissement.



De plus, nous vous rappelons que les chiens et autres animaux de compagnie ne sont pas autorisés à rentrer dans l'enceinte de l'école.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'école par téléphone de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 ou par mail.

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, Chers Parents, mes sincères salutations.

M^{me} Iris Nivarlet
Directrice